

Phytofar

Pour une agriculture compétitive et durable

1. Introduction

En tant qu'association belge de l'industrie des produits de protection des plantes, Phytofar rassemble 18 sociétés et génère plus de 2500 emplois en Belgique. A travers ses différentes initiatives, l'association met tout en œuvre pour garantir une production agricole de qualité tout en respectant la santé et l'environnement.

Conscient de la nécessité et de l'intérêt de mettre sur le marché une alimentation produite de manière responsable tant du point de vue écologique qu'économique, Phytofar estime qu'il est essentiel de donner aux agriculteurs belges les outils nécessaires pour assurer une agriculture compétitive et durable. Ce document a donc pour but de présenter la vision de l'association relative à l'application d'une agriculture compétitive et durable et met en exergue les propositions de l'industrie pour le futur gouvernement wallon.

2. Promouvoir l'agriculture durable en Belgique

Phytofar estime que les produits de protection des plantes jouent un rôle essentiel dans le cadre d'une agriculture durable. En effet, ce sont des instruments qui permettent à l'agriculteur de produire des récoltes à haute valeur de manière durable et à des prix abordables. Les produits de protection des plantes garantissent chaque année l'approvisionnement fiable en produits agricoles en contribuant à éviter les fluctuations des rendements et de la qualité. Une diminution de 75% des produits de protection des plantes entraînerait une réduction de la production mondiale des cultures agricoles, de 30% suite aux maladies, aux attaques d'insectes et autres parasites (Costs and benefits of CPP's : analysis of impact of a 75% reduction of CPP usage – 2002- Prof. Michael SCHMITZ, University of Giessen, Germany).

Afin de faire progresser la mise en place de l'agriculture durable en Belgique, Phytofar a créé l'Institut Phytofar pour la Recherche et le Développement d'une Agriculture Durable. L'objectif est de stimuler et récompenser les recherches, les innovations et les réalisations qui font progresser une agriculture durable, performante et soucieuse du bien-être de tous.

Toujours dans l'optique d'améliorer les méthodes agricoles de manière durable, Phytofar a également lancé Phytofar-Recover. Depuis, 1996, Phytofar organise par l'intermédiaire de Phytofar-Recover, le ramassage des emballages vides auprès des agriculteurs. Les emballages vides et rincés sont, soit broyés et utilisés comme combustible solide de substitution en cimenteries, soit incinérés dans un centre de traitement agréé.

Cependant, Phytofar est d'avis que d'autres initiatives doivent être prises pour aider les agriculteurs à pratiquer une agriculture durable:

2.1. Promouvoir les bonnes pratiques agricoles

Les bonnes pratiques agricoles forment un outil essentiel dans le cadre d'une agriculture durable. C'est pourquoi Phytofar a entrepris des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles auprès des agriculteurs. Phytofar a ainsi participé à un projet dans la vallée du Nil en Brabant wallon visant à évaluer les pertes directes de produits de protection des plantes. Réalisé par le Centre d'Etudes et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA), en collaboration avec le Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture, le projet test a été entamé en 1998 et courra jusqu'à fin 2003 dans le bassin du Nil, région où l'activité agricole est très intense. Suite aux échantillons pris depuis 1998, des actions ont été entreprises en 2000 pour réduire les pertes ponctuelles de produits qui représentaient la principale contamination des eaux. Un technicien spécialisé dans cette problématique a rencontré chaque agriculteur afin d'examiner sa façon dont il applique les produits de protection des plantes. Les méthodes de travail, ainsi que le matériel de pulvérisation ont été étudiés et des conseils ont été prodigués à chacun individuellement. Les conclusions de ce projet indiquent que des réductions (jusqu'à 80%) des pertes ponctuelles, principales sources de contamination, sont obtenues grâce à une application des bonnes pratiques agricoles.

Sur base de ces résultats, Phytofar participe activement à une importante campagne d'information « Eau Secours » organisée par la Société publique de la Gestion de l'Eau (SPGE) avec l'aide scientifique du CERVA. L'objectif recherché est de sensibiliser toutes les catégories d'utilisateurs, à savoir, les agriculteurs, les communes, les particuliers et les entrepreneurs de jardinage.

Le devenir des fonds de cuve que les agriculteurs ne peuvent éliminer dans les champs, a incité les autorités wallonnes et fédérales, le CERVA, la SPGE et Phytofar à s'impliquer dans un projet pilote qui vise à démontrer l'intérêt pour les agriculteurs d'avoir recours aux phytobacs (bioépurateurs) et aux biofiltres (cuves contenant un mélange de terre, de tourbe ou de compost et de paille qui retient les pesticides et permet leur dégradation par les micro-organismes).

Phytofar estime qu'il convient de promouvoir les bonnes pratiques agricoles à tous les niveaux. Et ceci passe par un processus de concertation entre toutes les instances concernées. Il est donc important de poursuivre et d'améliorer le dialogue entre les autorités, les producteurs de produits de protection des plantes, et les agriculteurs. Phytofar a d'ailleurs réalisé différentes actions telles que des campagnes d'information, destinées aux cultivateurs. En 2003, cette campagne était axée sur les pollutions ponctuelles et les mesures à prendre pour les éviter et cette année, une action similaire est entreprise pour prévenir tout dépassement en résidus dans l'alimentation. Compte tenu de l'intérêt d'appliquer les bonnes pratiques agricoles, Phytofar a envoyé récemment à tous les agriculteurs wallons, un folder précisant les mesures à respecter pour éviter les pollutions ponctuelles.

2.2. Encourager la lutte intégrée ou Integrated Crop Management

A côté de la promotion des bonnes pratiques agricoles, Phytofar encourage autant que possible la lutte intégrée. Répondant aux critères du développement durable, la lutte intégrée prend en compte de manière équilibrée les objectifs des producteurs, les

attentes des consommateurs et le respect de l'environnement. Elle répond donc aux besoins de rentabilité, de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire.

Tout comme pour la promotion des bonnes pratiques agricoles, il est nécessaire d'établir un dialogue entre les autorités, l'industrie de produits de protection des plantes et les agriculteurs afin sensibiliser le monde agricole à la lutte intégrée.

2.3. Poursuivre les études sur la qualité de l'eau

La qualité de l'eau fait partie des priorités que Phytofar s'est fixées. En 1996, Phytofar a signé une convention avec Belgaqua, qui fédère l'ensemble des producteurs d'eau potable en Belgique. Selon cette convention, les deux associations s'engagent à tout mettre en œuvre pour que le taux de présence de produits de protection de plantes dans l'eau diminue.

Les deux associations se sont également engagées à éditer un rapport annuel, le Livre Vert, dans lequel les résultats seraient publiés. Ce Livre Vert dresse un état des lieux de la situation des eaux en Belgique, permettant d'évaluer la présence des produits phytosanitaires dans l'eau.

Afin de minimiser au maximum la présence de résidus de produits de protection des plantes dans les eaux souterraines et de surface, il est important que les autorités s'impliquent dans la convention Belgaqua-Phytofar en collaboration étroite avec le secteur.

2.4. Arriver à une harmonisation européenne des limites maximales en résidus

Actuellement, les limites maximales en résidus (LMR's) sont déterminées dans des normes européennes. Toutefois, la procédure accuse de sérieux retards ce qui se traduit par la non-existence de LMR pour bon nombre de substances actives. De plus, la mise en application de ces normes dans les états membres dont la Belgique prend beaucoup de temps ce qui accroît sensiblement le retard initial. Des répercussions négatives se font ressentir au niveau de notre secteur et de celui de l'agroalimentaire. Un agrume en Italie qui respecte les normes peut dépasser les normes belges en cas d'importation. Ceci s'explique par le fait que contrairement au pays d'origine, les produits de protection des plantes utilisés ne sont pas agréés dans notre pays et donc que leur LMR ne sont pas fixée. Ceci s'observe notamment pour le raisin, les pêches, les oranges, les poivrons etc. Dès lors, afin d'assurer une transparence maximale et une cohérence, il est primordial d'arriver à une harmonisation européenne des limites maximales en résidus.

Phytofar soutient la proposition de la Commission relative à l'harmonisation européenne de la législation. Cependant, l'association estime qu'il est essentiel d'obtenir un consensus au plus vite et demande le support des autorités belges et wallonnes pour obtenir cette harmonisation dans les plus brefs délais.

Cette harmonisation est particulièrement importante pour les cultivateurs, horticulteurs et maraîchers wallons. La non-détermination de LMR's dans les pays exportateurs entrave l'exportation de productions végétales qui s'intègre dans une agriculture durable.

3. Soutenir l'agriculture belge afin de maintenir sa compétitivité

Afin de pouvoir faire face à la concurrence sans cesse accrue dans le monde agricole, Phytofar souligne la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des agriculteurs belges. Dès lors, des mesures devraient être prises pour encourager l'innovation dans le domaine de la protection des plantes et limiter les charges pour les agriculteurs.

3.1. Promouvoir une application des bonnes pratiques agricoles et de la lutte intégrée plutôt qu'une réduction d'emploi ou une taxe sur les produits de protection des plantes

Un programme de réduction d'emploi des pesticides et des biocides est actuellement en préparation au niveau fédéral, programme auquel sont associés les représentants concernés des autorités régionales. Le but est de limiter l'impact de ces produits sur l'environnement.

Phytofar estime qu'une diminution quantitative des produits n'aura pas l'effet escompté sur l'environnement. Seule une évaluation détaillée de l'impact sur l'environnement permettra de juger de l'opportunité des produits de protection des cultures dans un contexte de développement durable. L'association plaide pour une utilisation raisonnée des produits de protection des plantes et aussi pour maintenir une gamme large de produits pour faire face aux problèmes de résistance. Cette utilisation raisonnée passe par l'application des bonnes pratiques agricoles mais aussi par la promotion de la lutte intégrée car elle tient compte des objectifs des producteurs, des attentes des consommateurs et respecte l'environnement.

De même, l'application d'une taxe sur les produits de protection des plantes menacera directement les agriculteurs et l'agriculture belge en imposant une contrainte supplémentaire. Dans sa communication sur une stratégie thématique concernant l'utilisation durable des pesticides (01/07/2002), la Commission européenne annonce qu'elle n'a pas l'intention d'élaborer un système de taxes sur les produits de protection des plantes. En effet, la Commission estime que des recherches plus approfondies doivent être menées sur l'ensemble des coûts par rapport aux avantages connus (pour l'agriculteur et le consommateur) de l'utilisation des produits de protection des plantes.

Phytofar est d'avis qu'il convient d'engager un dialogue avec les autorités fédérales et régionales concernées, l'industrie et les agriculteurs en vue de définir une mise en application réaliste de cette loi. En effet, une application stricte de la loi aura un impact direct sur les agriculteurs. Phytofar s'engage à travailler avec les autorités européennes et belges en vue de rechercher l'impact environnemental des produits de protection des plantes et d'aider à définir la meilleure stratégie de diminution de l'impact environnemental en tenant compte des besoins des agriculteurs et des consommateurs.

3.2. Harmoniser la législation en matière de stockage

La législation en matière de stockage des produits de protection des plantes concerne l'entièreté de la chaîne alimentaire et est essentielle pour la sécurité. Chaque année, l'industrie et la distribution fournissent des efforts financiers significatifs afin d'assurer un stockage sans faille.

Cependant, actuellement, différentes législations sont en vigueur ou en préparation au niveau des Régions. Phytofar préconise donc la définition d'une politique harmonisée et pratique en matière de stockage des produits de protection des plantes. Ceci permettrait d'établir un contrôle cohérent et uniformisé auprès de l'industrie et de la distribution. Dans ce contexte, Phytofar a souhaité avoir une attitude proactive et a soumis à la DGRNE et au Cabinet du Ministre wallon de l'Environnement, une proposition de texte relatif aux normes sectorielles pour le stockage des produits de protection des plantes.

En conclusion, Phytofar plaide pour une agriculture compétitive et durable en Belgique et demande davantage de concertation et de dialogue avec les autorités pour œuvrer ensemble pour atteindre ces objectifs.

Pour plus d'informations :
Madame Georgette Detiège
Secrétaire Générale
PHYTOFAR
☎ 02/238.97.75 * 📠 02/280.03.48
E-mail : gdetiege@fedichem.be